

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 9 juin 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15 présents : 14 votants : 14

Date de convocation : 23/05/2011

L'an deux mille onze le neuf juin à 20 h 45

le Conseil Municipal de la commune de Mairé-L'Evescault dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Dorick BARILLOT Maire.

Présents: MM. BARILLOT Dorick, CLISSON, DECEMME, MOYNET, BARITAUD, GEORGES, RIBOT , THEZARD , BARILLOT Erwan, MEUNIER , MARQUET, NIVET Agathe , NIVET Christine, NAUDIER.

Absents : MM. BERLAND Brigitte ---

Secrétaire de séance : Mme Michelle MEUNIER

- **Réforme des collectivités territoriales :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet et les enjeux du schéma départemental de coopération intercommunale des Deux-Sèvres élaboré en application des dispositions de la loi du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales. Il informe que le Conseil Municipal devra se prononcer sur ce projet début août 2011 au plus tard, dans le cas contraire son avis sera réputé favorable.

- **Travaux de voirie :**

M. Guy Marquet donne le compte-rendu de la réunion de la commission voirie qui a eu lieu le 21 mai et indique les travaux à réaliser.

- **Contrat unique d'insertion. 09/06/2011-01**

Compte tenu des nombreux travaux d'entretien à réaliser, M. le Maire propose d'embaucher une personne, pour aider les agents titulaires, dans le cadre d'un contrat aidé ; avec une prise en charge par le Conseil Général de 80 %. Ce contrat d'une durée de 6 mois peut être renouvelé deux fois.

Après en avoir délibéré , le Conseil Municipal charge le Maire de recruter à compter du 1^{er} juillet 2011 un demandeur d'emploi dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion. La durée de travail hebdomadaire sera de 24 heures.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention avec le Conseil Général des Deux-Sèvres.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 9 juin 2011

- **Affiliation du groupement de coopération sociale et médico-sociale de la chapelle Saint-Laurent au centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres - n° 09/06/2011-02**

Le Maire, informe que le Groupement de coopération sociale et médico-sociale dont le siège est fixé à La Chapelle Saint Laurent a demandé son affiliation au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

Il indique que le GCSMS a été créé pour mettre en commun les moyens logistiques, économiques et administratifs de 3 établissements publics (CCAS de La Chapelle St Laurent, CCAS de Moncoutant: et le SIVU les Abiès à l'Absie, qui emploient globalement 180 agents) qui ont pour vocation l'hébergement des personnes âgées et dépendantes. Il emploie à ce jour 5 agents

Ce type de structure n'étant pas visé dans la liste des collectivités et établissements publics devant être obligatoirement affiliés au Centre de gestion, fixée par le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985, cette affiliation ne peut s'effectuer qu'à titre facultatif

Dans cette hypothèse, et conformément à la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, article 15, il peut être fait opposition à cette demande d'affiliation par les deux tiers des collectivités et établissements déjà affiliés représentant au moins les trois quarts des fonctionnaires concernés ou par les trois quarts de ces collectivités et établissements représentant au moins les deux tiers des fonctionnaires concernés.

En conséquence, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur cette affiliation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'affiliation du Groupement de coopération sociale et médico-sociale de La Chapelle Saint Laurent au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux -Sèvres.

Il est rappelé pour mémoire que le nombre de fonctionnaires (stagiaires et titulaires) de la collectivité de l'établissement est de : 5.

Ainsi délibéré et signé après lecture.

- **Travaux de réfection de la toiture de l'église : 09/06/2011-03**

Après étude des deux devis reçus. L'un de l'entreprise Dominique Morin de Mairé-L'Evescault d'un montant de 14 301.20 euros TTC et l'autre de l'EURL Alain Biraud de Limalonges d'un montant de 11 585.68 euros TTC, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'entreprise Morin qui est plus complet et qui comprend la surface totale concernée (avec la sacristie).

- **Fête du 14 juillet 2011 :**

Le programme suivant est arrêté :

A 12 heures : repas, au prix de 10 euros pour les adultes et 5 euros pour les enfants de 5 à 14 ans, avec une animation de Jean-Luc Provost. L'après-midi : jeux pour les enfants et les adultes. Et à partir de 19 h 30 : pique-nique.

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 9 juin 2011

- **Délibération du conseil municipal approuvant la décision modificative n°1 au budget de la commune. 09/06/2011-04**

Le conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 21 avril 2011 approuvant le budget primitif

Sur la proposition de M. le maire

Après en avoir délibéré.

DÉCIDE

Article 1er

Approuve la proposition de M. le maire d'effectuer des virements de crédits.

Article 2

Autorise les virements de crédits exposés en annexe.

Décision modificative

N° 1

Section d'investissement - Dépenses -

Crédits à ouvrir

Article	nature	montant
20417	Subvention autres établiss, publics	8 200,00
	Total	8 200,00

Crédits à diminuer

Article	nature	montant
204148	Subvention autres communes	8 200,00
	Total	8 200,00

Section d'investissement - Recettes -

Crédits à ouvrir

Article	nature	montant
280417	Subvention autres communes	8 156,45
	Total	8 156,45

Crédits à diminuer

Article	nature	montant
2804148	Subvention autres établiss, publics	8 156,45
	Total	8 156,45

Commune de Mairé-L'Evescault (Deux-Sèvres)
PROCÈS-VERBAL

Séance du Conseil Municipal du 9 juin 2011

- **Inauguration du pigeonnier :**

L'inauguration du pigeonnier, dont la restauration est terminée, est prévue le samedi 3 septembre à 11 heures.

- **Plaquette destinée aux nouveaux habitants :**

Il est décidé d'étudier la réalisation d'une plaquette d'informations, présentant la Commune et les services locaux, qui serait remise aux nouveaux habitants.